



Commune des Avironns

Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 01 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 01 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **21 février 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Fredo – Mme ABELARD Isabelle – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Monsieur RIVIERE Olivier** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Olivier** est désigné pour en assurer les fonctions.

- Mme ABELARD Isabelle a quitté la salle après le vote de l'affaire n°3.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Hôtel de Ville

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente listées ci-dessous :

N° parcelle	Surface	PLU	Propriétaire	Renoncé le	Situation terrain
AM0040	18000	AUc2	PEYRET- FORCADE Viviane	12/12/2018	Avenue du Général de Gaulle
AD1499	15	Ud	CATHELAIN Jean Marie	18/12/2018	Route des Merles
AO0886	501	Ud	CTS ROYER- LEROY	11/12/2018	Chemin Dozenval
AD1503	21	Uc	CHAMPAGNE Pierre	18/12/2018	Route des Merles
AI0915	735	UD	LEBRETON Auguste	28/12/2018	Route du Tévelave
AM1433	536	Ua	CTS HOARAU- ETHEVE	28/12/2018	Avenue du Général de Gaulle
AM1434					
AL0188	750	AUd	SAS RAF 2I	17/12/2018	Route des Vacoas
AO0068	484	Ud	RIVIERE Léonel Emmanuel	18/12/2018	Route de la Ravine Sèche
AM1397	3392	Uc /Uc1 /Nebc-	DESILLES Loïc	28/12/2018	Chemin Edouard Rivière
AS0412	Terrain : 2944 Appartement : 69	Ua /Uc	GLENET Jean François	14/12/2018	Rue du Stade
AI0804	555	Ud	ISSARAMBE- REFANE Jean Baptiste	14/01/2019	Route du Tévelave
AMI681	177	Uc	LUCAS Philippe	14/01/2019	Chemin Bassin Bleu
AR0676	514	Ud1 /Nebc	VITRY Prosper Pierre	14/01/2019	Allée des Manguiers
AR1215					
AD1227	494	Ud	ROCCA John	14/01/2019	47 Route du Tévelave
AMI1617	784	Uc	PERENEDERY Marie Sylvette	14/01/2019	Chemin Lacroix
AL0330	406	Ud	LAURET David	09/01/2019	Route des Poivriers
AL0688	717	Ud	CHWIALKOSKI Jean Marc	11/02/2019	Chemin Bellecombe
AMI532	Terrain : 7948	Ud1	LE GOUIC Anne	08/02/2019	Chemin Lacroix
AMI534	Appartement : 51				
AMI535					
AS0648	Terrain : 4021 Appartement : 56	Ua	RAMANANTSIALONINA/ ANDRIANOMEARISOA	11/02/2019	Chemin Kerbel
AO0266	350	Ud	SCCV CASSANDRA	08/02/2019	Chemin Dozenval
AO0267					
AK0168	4885	AUd/N	LEBON Mylène	11/02/2019	Route des Vacoas
AK0155					
AN1207					
AD1549	25	Uc	CTS MERALIKAN	08/02/2019	Route des Merles
AMI532	Terrain : 7948	Ud1	SARL FONCIERE DE LA REUNION	08/02/2019	Chemin La Croix
AMI534	Appartement : 99				
AMI535					
AS1365	402	Ua	DIJOUX Alain Gérard	08/02/2019	Chemin Kerbel

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déléguée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois